

Communiqué de presse du 4 novembre 2009

Le Syndicat de la Médecine Générale apporte son soutien au Docteur Poupardin

Le Docteur Poupardin, médecin généraliste à Vitry, a été convoqué le 8 octobre 2009 par sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Elle lui reproche, pour ses patients en Affection de Longue Durée (ALD), de placer tous les médicaments dans la partie supérieure de l'ordonnancier bizona prise en charge à 100%. C'est pour lui, une façon de s'opposer au morcellement comptable des malades et aux attaques qui sont faites à l'accessibilité aux soins.

Comme le Docteur Poupardin, nous sommes tous les jours témoins des difficultés croissantes d'accès aux soins de nos patients et des atteintes à leur santé (1).

Ils subissent des restes à charge de plus en plus importants : forfait de 1 euro, franchises médicales, forfait sur les soins lourds, augmentation du forfait hospitalier, dépassements d'honoraires « sauvages », fermeture de services publics hospitaliers...

Et en menace pour demain : déremboursement de médicaments utiles, fiscalisation des indemnités journalières lors des accidents de travail, extension du délai de carence des indemnités-maladie à 4 jours, extension de la pratique des dépassements d'honoraires avec le secteur optionnel...

Comme le Docteur Poupardin, nous faisons partie des médecins généralistes qui ne pouvons fermer les yeux quand nos patients ont des difficultés d'accès aux soins ou y renoncent.

Nous continuerons à dénoncer les entraves à l'accès aux soins.

Nous continuerons à mettre en œuvre tout ce que nous pouvons pour que nos patients se fassent soigner : pratique du tiers payant, orientation vers des spécialistes à tarifs opposables, vigilance dans la prescription de thérapeutiques remboursables, demande de prise en charge en ALD.

Nous continuerons également à nous considérer en « état de nécessité » quand nous mettrons « remboursables à 100 % » aux médicaments de nos patients qui ne pourront se les payer. Nous savons en effet qu'un patient diabétique, qui ne peut acheter ses médicaments pour un ulcère de jambe, va voir sa santé s'aggraver.

Contacts :

Patrick Dubreil	06 32 70 92 37
Marie Kayser	06 86 55 80 02
Didier Ménard	06 07 16 57 78

- 1) En 2006 plus de 7 % des français n'avaient aucune couverture complémentaire, taux variant de 3 % à 14% selon le revenu des ménages ; 14 % des patients avaient renoncé à se soigner sur les douze derniers mois pour des raisons financières, *score* monté à 32 % pour les personnes sans couverture complémentaire.

Enquête Santé protection sociale de l'IRDES, 2006 :

<http://www.irdes.fr/EspacePresse/CommuniquésDePresse/ComPresseAutre/DossierPresseESPS2006.pdf>